



Merial obtient l'approbation de NexGard[®] Spectra[™] à mâcher dans l'Union européenne

- Nouveau comprimé à mâcher prenant appui sur le succès de NexGard[®] contre les puces et les tiques qui confère une protection supplémentaire contre la dirofilariose et traite les infections causées par des vers intestinaux chez le chien -

Paris, France – Le 19 janvier 2015 – [Sanofi](#) et sa division Santé Animale [Merial](#) annoncent aujourd'hui que la Commission européenne a approuvé NexGard[®] Spectra[™] (afoxolaner et oxime de milbémycine), un antiparasitaire à mâcher à large spectre et à saveur de bœuf, administré une fois par mois pour lutter contre les parasites internes et externes du chien. NexGard Spectra, disponible uniquement sur ordonnance, a été approuvé en Europe dans le traitement des infestations par les puces et les tiques, la prévention de la dirofilariose du chien et (ou) le traitement des infections causées par des vers intestinaux (ascaris, ankylostomes et trichures).

« L'approbation de ce médicament en Europe intervient moins d'un an après le lancement très réussi de NexGard[®], le premier comprimé à mâcher mensuel à saveur de bœuf contre les puces et les tiques du chien. Tout aussi facile d'emploi et également à saveur de bœuf, NexGard Spectra est indiqué dans la prévention et le traitement des infections parasitaires internes et externes du chien. Nous sommes fiers de proposer cette nouvelle option thérapeutique aux vétérinaires pour lutter contre les infestations par les puces et les tiques et la dirofilariose du chien. NexGard Spectra illustre une fois de plus la volonté de Merial de fournir des produits innovants qui améliorent la santé et le bien-être des animaux », a déclaré Carsten Hellmann, Directeur Général de Merial et Vice-Président Exécutif de Sanofi.

Proposés dans cinq formats différents selon le poids du chien, les comprimés de NexGard Spectra combinent deux principes actifs. L'*afoxolaner* est un « ectoparasiticide » de nouvelle génération qui détruit les puces et les tiques vivant sur la peau ou dans la fourrure des chiens avant qu'ils ne pondent des œufs. L'*oxime de milbémycine* est un « endoparasiticide » qui détruit les parasites à l'origine de la dirofilariose, de même que les ascaris (vers ronds), les ankylostomes et les trichures qui colonisent les organes internes des chiens. NexGard Spectra complète le portefeuille d'antiparasitaires de Merial pour animaux domestiques et constitue une nouvelle option thérapeutique pour leurs maîtres et les vétérinaires.

NexGard Spectra sera disponible en Europe et exclusivement prescrit sur ordonnance. Des études ont montré que NexGard Spectra, en plus d'être agréable au goût, était efficace dans le traitement des infestations par les puces et les tiques du chien pendant une durée de 30 jours après le traitement et qu'il détruisait les vers intestinaux (ascaris, ankylostomes et trichures) et protégeait contre la dirofilariose.



A propos de Merial

Axé sur l'innovation, Merial est un leader mondial en santé animale proposant une gamme complète de produits destinés à améliorer la santé, le bien-être et les performances d'un grand nombre d'espèces animales. Présent dans plus de 150 pays, Merial emploie environ 6 200 personnes et réalise plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Merial est une entreprise du Groupe Sanofi. Pour plus d'informations, prière de se reporter au site : merial.com.

A propos de Sanofi

Sanofi, un leader mondial de la santé, recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients. Sanofi possède des atouts fondamentaux dans le domaine de la santé avec sept plateformes de croissance : la prise en charge du diabète, les vaccins humains, les produits innovants, la santé grand public, les marchés émergents, la santé animale et le nouveau Genzyme. Sanofi est coté à Paris (EURONEXT: [SAN](#)) et à New York (NYSE : [SNY](#)).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives telles que définies dans le « Private Securities Litigation Reform Act » de 1995. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution, le nombre moyen d'actions en circulation ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2013 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2013 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Contacts :

Sanofi

Relations Presse

Flore Larger
+33 (0)1 53 77 46 46
mr@sanofi.com

Relations Investisseurs

Sébastien Martel
Tél.: +33 (0)1 53 77 45 45
ir@sanofi.com

Relations Presse Merial

Heidi De Wit-Sommerfeld
Tél.: +1 678 638 3763
heidi.dewit-sommerfeld@merial.com